



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC3-6-1-109

OBJET : CONSERVATOIRE DE LA RURALITÉ ET DES MÉTIERS D'AUTREFOIS
DE DONZAC
NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2027

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPA LAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à D.aniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATIO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC3-6-1-109

OBJET : CONSERVATOIRE DE LA RURALITÉ ET DES MÉTIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC

NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2027

Le conservatoire de la ruralité et des métiers d'autrefois a été transféré à la Communauté de Communes des Deux Rives le 1^{er} mai 2010.

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 15 mai 2023 communautaire il a été adopté des tarifs et des catégories.

Aujourd'hui, il convient de réajuster ces tarifs au vu de la nouvelle programmation du Musée (augmentation de l'offre, visites ludiques, augmentation des propositions scolaires, exposition temporaire thématique, ateliers créatifs, buvette, accès aux fruits du verger...).

Afin de réévaluer les tarifs d'entrée, le Président propose d'adopter les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2027.

Anciens tarifs Entrée	Nouveaux tarifs Entrée
enfants moins de 7 ans : gratuit	enfants moins de 7 ans : gratuit
enfants (de 7 ans à 17 ans) : 4 €	enfants (de 7 ans à 17 ans) : 5 €
adulte visite libre (à partir de 18 ans) : 6 €	adulte visite libre (à partir de 18 ans) : 7 €
scolaires à la demi-journée: 4 €	scolaires à la demi-journée: 4 €
	scolaires à la journée : 6 €
enseignants/accompagnateur : 5 € 1 gratuité enseignant par tranche de 20 élèves	enseignants/accompagnateur : 5 € 1 gratuité enseignant par tranche de 20 élèves
tarif réduit : 5 € (chômeur, personne en situation de handicap sous réserve d'un justificatif, étudiant, sénior de 65 ans ou plus)	tarif réduit : 6 € (chômeur, personne en situation de handicap sous réserve d'un justificatif, étudiant, sénior de 65 ans ou plus)
Mini-Tribu : (2 adultes + 4 enfants ou ados maxi) : 20 €	Mini-Tribu : (2 adultes + 4 enfants ou ados maxi) : 22 €
atelier : 6 €	atelier : 6 €
groupes (à partir de 10 personnes) : 5 €/personne, 1 gratuité accompagnateur pour 11 ^{ème} personne	groupes (à partir de 10 personnes) : 6 €/personne, 1 gratuité accompagnateur pour 11 ^{ème} personne

visite guidée : prix de la catégorie +1 € par personne	visite guidée : prix de la catégorie +1 € par personne
PASS SEMAINE	Le pass semaine donne droit à la gratuité dès la seconde visite lors des animations proposées lors des vacances scolaires. Les ateliers, restent eux, à régler à chaque visite.
CARTE FIDÉLITÉ	La carte s'adresse aux visiteurs réguliers. Elle est valable un an à partir du jour de sa conception. Son montant est fixé à 10 €. Les entrées suivantes sont gratuites dans la limite de la date anniversaire. La carte est nominative et est à présenter à chaque visite.
Location sac ESCAPE (hors scolaires)	3 €
location du conservatoire ½ journée	200 €
location du conservatoire journée entière	300 €

La gratuité est consentie pour les événements et les publics suivants :

- 1 gratuité adulte masculin à l'occasion de la fête des pères,
- 1 gratuité adulte féminin à l'occasion de la fête des mères,
- pour tous les publics lors de la Nuit des musées,
- pour tous les publics lors des Journées européennes du Patrimoine,
- pour tous les publics lors de la fête des métiers.

La commission tourisme – culture et communication présidée par Monsieur Guy MERIEL a donné un avis favorable en date du 30 juillet 2026.

Le Président propose donc :

- d'approuver les nouveaux droits d'entrées au conservatoire des métiers d'autrefois à DONZAC à compter du 1^{er} janvier 2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver les nouveaux droits d'entrées au conservatoire des métiers d'autrefois à DONZAC à compter du 1^{er} janvier 2027.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

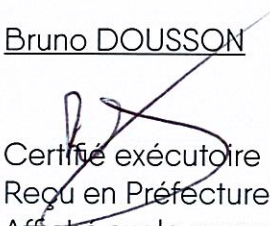
Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean-Michel BAYLET


Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

12 OCT. 2026

AR Préfecture

CONSERVATOIRE DE LA RURALITÉ ET DES MÉTIERS D' AUTREFOIS DE DONZAC NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2027

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260928- 2026CC3_6_1_109-DE
Numéro d'acte :	2026CC3_6_1_109
Date de décision :	28/09/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	3-6-1-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé / tarifs)
Fichier acte :	2026CC3_6_1_109 CONSERVATOIRE RURALITÉ ET METIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC NOUVEAUX TARIFS AU 1-01- 2027.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	12/10/2026 11:49:20
Date de réception de l'AR :	12/10/2026 11:49:56